

Le [TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEAUVAIS](#) / T : 03.44.06.74.00 et le [TRIBUNAL DE COMMERCE DE COMPIEGNE](#) / T : 03.44.38.51.51 ont dressé le bilan de l'année 2023 lors de leurs audiences solennelles respectives. Pour le tribunal de commerce de Beauvais, une hausse de 31% des ouvertures de procédures collectives est remarquée (188 en 2023 contre 143 en 2022). Les injonctions à payer augmentent de 47% (806 en 2023). 166 liquidations judiciaires sont enregistrées en 2023 (contre 141 en 2022), 881 radiations (contre 764 en 2022) et 46 plans de redressement (contre 31 en 2022). Le nombre des immatriculations repart à la hausse avec 2 981 immatriculations en 2023. Du côté de Compiègne, le tribunal de commerce enregistre 327 ouvertures de procédures collectives (contre 232 en 2022), 58 liquidations judiciaires (+6%) et 188 liquidations judiciaires simplifiées (+47%). Pour les créations d'entreprises, 3 609 sont enregistrées en 2023 avec une augmentation du nombre de micro-entreprise de 4%. A noter que les deux tribunaux se positionnent en faveur de la création de tribunaux des activités économiques, se portant candidates pour expérimentation de quatre ans.